

Licences FF Sport U

Vous êtes étudiant(e) et vous souhaitez prendre une licence FF Sport U pour participer aux compétitions ou animations.

- 1. Il existe une association sportive (AS) ou un bureau des sports (BDS) au sein de votre université ou école :** il faut alors contacter leurs responsables qui enregistreront votre demande et vous donneront le tarif pour la nouvelle saison.
- 2. Il n'y a pas d'A.S. au sein de votre établissement d'études, affiliée à la FF Sport U :** Vous devez faire votre demande de licence auprès de la Ligue Centre-Val de Loire du Sport Universitaire :

- ✓ en adressant par courrier à la Ligue ★
 - la **fiche d'inscription**¹ (accompagnée d'un **certificat médical** **SI au moins une case du questionnaire de santé est cochée** ou pour la pratique d'un sport à contrainte particulière).
 - **Le questionnaire de santé**. Chaque étudiant(e) devra attester personnellement avoir rempli le questionnaire de santé. Une **CASE** sera à cocher lors du remplissage du formulaire d'inscription ad'hoc. Le questionnaire doit rester en possession de l'étudiant (*secret médical*).
 - une copie de votre carte d'étudiant ou certificat de scolarité
 - un chèque correspondant au tarif **licence-assurance RC de 33,50 €** (+ éventuellement 1,09 € Assurance Individuelle Accident) **à l'ordre de SportU CVL ORLEANS-TOURS**
- ✓ ou en vous déplaçant à la Ligue ★ avec les documents détaillés ci-dessus et votre moyen de paiement. (*en cas de paiement en espèces le montant doit être exact*).

★ Adresse Ligue Centre-Val de Loire en bas de page

- [Licence Individuelle cf. Extrait Règlement général FFSU « De la qualité de licencié » règle 3.7](#)

¹ À partir de la rentrée 2022-2023, la délivrance d'une licence sportive FF Sport U n'est plus subordonnée à la présentation d'un certificat médical, sauf pour les sports à contrainte particulière

La délivrance de la licence sportive FF Sport U est à présent subordonnée :

1- À l'attestation de renseignement du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif pour TOUS les licenciés.

2- À un certificat médical :

- de moins d'un an pour les sports à contraintes particulières (Biathlon, Boxe(s) combat, Karting, Pentathlon, Rugby(s), Tir)

- de moins de 6 mois si l'étudiant a répondu « OUI » à l'une des questions du questionnaire médical.